



TROUSSE D'ORIENTATION

Comité coopératif régional

2026-2027

Table des matières

La Caisse Alliance.....	1
La raison d'être et vision de la caisse	3
Nos grandes priorités stratégiques	3
Nos 8 grandes valeurs.....	4
Notre conseil d'administration (CA).....	5
Nos comités coopératifs régionaux (CCR).....	5
Les régions de la Caisse	5
Reconnaissance territoriale.....	5
La composition des comités coopératifs régionaux.....	6
Le rôle des membres des comités coopératifs régionaux	6
Le modèle de gouvernance.....	7
Le délégué.....	7
Le volontaire	7
Le fonds de la Caisse Alliance	8
Le fonds de la vérité et de la réconciliation	8
Les postes de délégués disponibles	8
Les critères d'admissibilité.....	9
Les dates importantes.....	9
Les engagements et attentes.....	9
L'engagement de temps.....	10
La rémunération et les dépenses.....	10
Le processus de mise en candidature pour les délégués	10
Les formulaires et documents requis.....	11
Les modalités d'élection	12
Annexe A – Critères d'admissibilité	i
Annexe B – Rémunération et dépenses.....	ii
Annexe C – Délégués des sociétaires	iii
Annexe D – Formulaire de mise en candidature.....	iv

La Caisse Alliance

La petite histoire d'un grand mouvement

L'histoire de la Caisse Alliance est le résultat d'efforts coopératifs de plusieurs caisses membres de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario. Il s'agit de la conclusion de plus de 40 années d'histoire remplies de défis et de beaux moments.

- 1940** Dès 1940, dans le Nord de l'Ontario, les caisses de Kapuskasing et de Timmins se créaient. Par la suite, plusieurs autres caisses dans le Nord de l'Ontario sont fondées. Ces caisses régionales visaient à faire la promotion de l'éducation coopérative de leurs membres, à les conseiller et les protéger, à fonder de nouvelles caisses, à recevoir des dépôts d'argent sous forme de parts et d'épargne et à accorder des prêts.
- 1972** La Fédération des caisses populaires de l'Ontario (FCPO) regroupe la grande majorité des caisses populaires de l'Ontario, à l'exception de quelques caisses indépendantes.
- 1976** L'Ontario reconnaît officiellement les caisses populaires dans la loi régissant les coopératives d'épargne et de crédit. La Fédération devient membre de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) qui offre une assurance de 6 000 \$ sur les dépôts des membres.
- 1979** Certaines caisses populaires du Nord et du Nipissing choisissent d'assumer leur indépendance en formant La Régionale des caisses populaires de l'Ontario.
- 1980** La Régionale change son nom pour L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario limitée (L'Alliance ou ACPOL). Les caisses d'Alban, Bonfield, Field, Mattawa, Noëlville, North Bay, St. Charles, Sturgeon Falls et Verner seront membres dès le début.
- 1984** L'Alliance accueille les caisses de Kapuskasing et de Hearst dans ses rangs. L'Alliance procède à l'achat du système bancaire de la caisse de Kapuskasing et le rend multi-usager. Elle devient la seule fédération de caisses populaires au Canada à posséder son système de comptabilité informatisé complètement intégré.
- 1989** Les caisses populaires de Timmins et de Mattice choisissent de se joindre à L'Alliance et un nouveau logo plus représentatif de sa raison d'être fait son apparition.
- 1996** Pour répondre aux exigences de la Loi et de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), les caisses procèdent à la création de comités de vérification. Le réseau des caisses est prospère et les centres de services d'Iroquois Falls, Val Gagné et Longlac viennent s'y ajouter.
- 2000** La technologie devient une priorité pour L'Alliance et dès 2000 elle crée son site Internet informatif. Les membres du conseil d'administration reprennent les négociations avec Desjardins qui accepte déjà d'offrir des services informatiques à d'autres partenaires financiers du Canada.
- 2005** Un accord historique est signé avec Desjardins pour l'impartition des services informatiques.
- 2006** La conversion du système informatique de L'Alliance vers le système informatique Desjardins.
- 2008** C'est en 2008 que L'Alliance devient milliardaire! Ceci permet de consolider sa position d'institution financière de choix pour ses membres.

- 2012** L'Alliance révisé ses objectifs et définit ses nouvelles orientations stratégiques afin d'amener le réseau à voir plus grand, en augmentant son chiffre d'affaires, à être plus fort en améliorant sa productivité et à devenir meilleur en incorporant à ses activités un agenda de transformation.
- 2017** Lors d'une rencontre des directions générales des caisses, un tournant décisif se profile et les administrateurs décident qu'il est temps de prendre une nouvelle direction pour faire face aux défis qui se présentent. Ils décident, unanimement, de présenter un projet de regroupement aux membres du conseil d'administration.
- L'enthousiasme des membres du conseil d'administration étant au rendez-vous, L'Alliance engage un consultant pour mener une étude de faisabilité concernant ce projet de regroupement. Dès juin 2017, après la présentation de l'étude, les membres du conseil d'administration votent, à l'unanimité, en faveur du projet.
- Le 8 novembre 2017, une soirée historique pour L'Alliance des caisses populaires quand, simultanément, dans 12 communautés différentes, 99,3 % des membres présents votent en faveur du regroupement des 12 caisses du réseau.
- 2018** Le 1^{er} janvier 2018, la Caisse populaire Alliance limitée est créée (CPAL). Une caisse de 1,5 G\$ en actif qui dessert 50 000 membres et emploie près de 300 employés répartis dans 29 centres de services dans 24 communautés du Nord de l'Ontario.
- 2019** Un 30^e centre de services s'ajoute à la Caisse populaire Alliance. Celui-ci ouvre ses portes à West Ferris (North Bay) le 27 mai 2019. L'ouverture officielle est célébrée le 24 juin 2019. Une nouvelle image de marque est conçue. La Caisse populaire Alliance devient la Caisse Alliance le 19 juin 2019.
- 2021** La Caisse Alliance atteint un objectif important de son premier plan stratégique, soit plus de 2 G\$ en actif au 31 décembre 2021. Ce nouveau sommet classe la Caisse au 28^e rang des 100 plus grandes coopératives de crédit au Canada (excluant le Québec), par taille d'actif. BRAVO!
- 2023** La Caisse Alliance développe le Programme mission distinction et procède à une conversion de système informatique afin de conserver son indépendance.



La raison d'être de la Caisse

Au cœur du développement de nos **communautés**, nous contribuons au succès de nos **membres** grâce à nos valeurs **coopératives**, à la qualité de notre offre et à l'excellence de nos services.

Nous sommes **Humains. Disponibles. Branchés.**



La vision de la Caisse

Avec une équipe dédiée et des solutions numériques modernes, la Caisse Alliance est le partenaire financier privilégié et le moteur économique clé dans ses communautés.

Nos grandes priorités stratégiques

01

Rehausser l'**efficacité opérationnelle** pour **mieux servir nos membres** et **maîtriser nos coûts** pour assurer une **prospérité** et une **pérennité** à long terme

02

Renforcer notre **solidité financière** pour soutenir nos **objectifs** de croissance de **1 milliards \$ d'actifs** à horizon 2028 et de rentabilité

03

Faire croître la proportion des avoirs que nos membres détiennent chez nous et mobiliser nos communautés pour en faire un levier de cohésion et de croissance durable

04

Faire de nos données un **levier stratégique** pour **mieux servir nos membres, éclairer nos décisions, gérer nos opérations** et **accélérer notre performance**

05

Mobiliser et faire progresser nos équipes et notre organisation en cohérence avec nos objectifs stratégiques



Nos 8 grandes valeurs

Nos valeurs sont les principes de base, les piliers de la ligne de conduite de tous les membres de notre équipe : employés et administrateurs.

Expertise, performance et qualité de nos produits et services

Nous mettons en commun nos expertises et nos ressources afin de faire profiter l'ensemble de nos membres. Nous offrons des solutions, des produits et des services flexibles et de qualité.

Nous travaillons à faire évoluer nos outils et façons de faire, notamment en lien avec le numérique, de manière à répondre à leurs attentes et besoins.

Respect et écoute des besoins des membres

Nous sommes accessibles et attentifs aux besoins évolutifs de nos membres, actuels et futurs.

Nous travaillons à gagner et maintenir la confiance de nos membres afin de les aider à atteindre leurs ambitions.

Nous donnons une voix à tous et veillons au maintien de la vie démocratique exercée par nos membres.

Intégrité, honnêteté et transparence

Nous prenons nos décisions dans l'intérêt de nos membres et communautés avant tout.

Nous veillons au respect des bonnes pratiques d'affaires et de gestion, et nous engageons à toujours communiquer des informations qui soient exactes, complètes et en temps opportun.

Écoute des communautés et coopération

Nous avons à cœur le développement de nos communautés, et c'est pourquoi nous nous impliquons activement et durablement auprès d'elles afin de faire vivre notre distinction coopérative au quotidien.

Comme acteur socioéconomique, le développement durable et la mise en place de pratiques associées sont au cœur de nos priorités.

Engagement

Nous nous investissons individuellement et collectivement. Nous croyons que l'engagement de tous est le pilier des relations que nous entretenons avec nos membres.

Collaboration et ouverture

Nous faisons en sorte qu'il soit facile et agréable de travailler avec nous. Nous collaborons étroitement avec nos partenaires, et ce, tout en s'assurant de conserver notre autonomie et notre indépendance d'esprit.

Respect de notre héritage

Nous sommes une institution financière aux origines franco-ontariennes. Nous construisons l'avenir en capitalisant sur qui nous sommes, le chemin que nous avons parcouru et les succès que nous avons vécus.

Travail d'équipe, valorisation et mieux-être de nos employés

Nous croyons fermement en la richesse que représentent nos employés, car ils sont au cœur de nos succès et des relations avec nos membres. Le travail d'équipe est à la base de nos stratégies et c'est pourquoi nous investissons constamment dans le développement et la responsabilisation de nos employés.

Notre conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration de la Caisse Alliance est composé de douze (12) administrateurs, dont deux (2) provenant de chacune des six (6) régions reconnues au règlement administratif.

Le CA gère et surveille les affaires internes et les activités commerciales de la Caisse, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses employés ou mandataires, dans le but de réaliser sa mission et ses objectifs. Il exerce les fonctions que lui attribuent la Loi et le règlement administratif.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois (3) ans. Le nombre maximal de mandats consécutifs complets que l'administrateur peut remplir est de cinq (5).

Nos comités coopératifs régionaux (CCR)

La Caisse Alliance s'est dotée d'une structure coopérative communautaire constituée de six (6) comités coopératifs régionaux qui ont comme rôle de conseiller et d'appuyer le travail du CA de la Caisse Alliance.

Les régions de la Caisse

La Caisse compte six (6) régions comme suit :

Nipissing-Est	Territoire des communautés de North Bay, Bonfield et Mattawa
Nipissing-Centre	Territoire des communautés de Sturgeon Falls et Field
Nipissing-Ouest	Territoire des communautés de Verner, Alban, Argyle, Markstay, Noëlville, St. Charles et Warren
Nord-Est	Territoire des communautés de Timmins, Iroquois Falls et Val Gagné
Nord-Centre	Territoire des communautés de Kapuskasing, Moonbeam, Fauquier, Opatatika, Smooth Rock Falls et Val Rita
Nord-Ouest	Territoire des communautés de Hearst, Mattice et Longlac

La « région d'appartenance » désigne la région à laquelle est affecté un sociétaire. Il s'agit de la région du centre de services où il effectue principalement ses activités avec la Caisse. Le sociétaire peut demander d'être associé à une nouvelle région d'appartenance sur présentation d'une demande écrite motivant la demande. Celle-ci doit être approuvée par le conseil ou par un employé de la Caisse dûment autorisé à cette fin.

Reconnaissance territoriale

La Caisse Alliance et ses centres de services sont sur le territoire visé par le traité no 9, territoire traditionnel des peuples ojibwés/chippewa, oji cri, mushkegowuk (cri), algonquin et métis ainsi que sur le territoire visé par le traité Robinson-Huron du peuple anishinabé de la Première Nation Nipissing.

La composition des comités coopératifs régionaux

Les CCR sont composés de deux (2) représentants des régions au CA, de six (6) délégués élus de la région et de représentants communautaires issus des communautés fusionnantes. Ainsi que de jeunes représentants, âgés de 14 à 18 ans, choisis pour refléter la diversité des perspectives des jeunes au sein des communautés locales. Le comité doit s'assurer de toujours avoir un minimum de deux (2) représentants délégués ou volontaires issus de ces communautés.

Le rôle des membres des comités coopératifs régionaux

Dans le but d'agir dans l'intérêt de ses membres et de ses communautés, la Caisse a besoin de membres du CCR impliqués et informés.

Pour atteindre cet objectif, en plus d'en savoir plus et d'être souvent impliqué dans le développement des stratégies et des activités de la Caisse, il est primordial qu'ils participent aux activités communautaires de la Caisse. Cela signifie que les membres des CCR jouent un double rôle et assument des responsabilités de gouvernance au sein de la Caisse ainsi que des responsabilités à l'échelle communautaire.

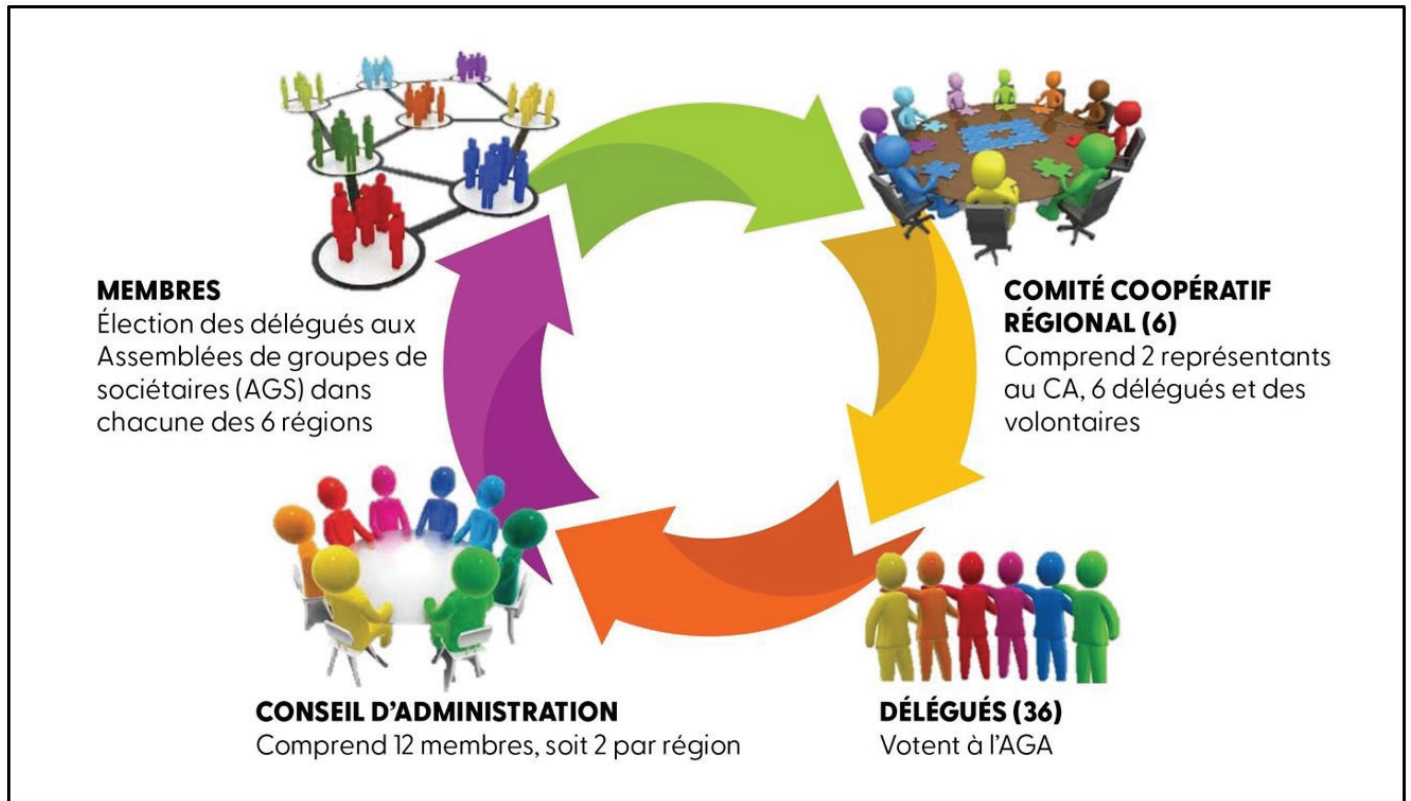
Les responsabilités de gouvernance comprennent :

- Représenter les intérêts de tous les membres de leur région;
- Élire des membres du CA de la Caisse et prendre des décisions relevant de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Caisse (délégués seulement);
- Assister et participer aux réunions spéciales liées aux questions de gouvernance et/ou de planification afin de conseiller et appuyer le CA et/ou la direction dans les décisions stratégiques;
- Rester informé sur la situation économique de la région et autres enjeux ou opportunités pouvant affecter la prise de décisions et la supervision de la gouvernance;
- Effectuer du recrutement actif de candidats potentiels pour les postes d'administrateurs au CA, de délégués ou de volontaires pour le CCR de sa région.

Les responsabilités à l'échelle communautaire comprennent :

- Agir en tant qu'ambassadeur et modèle dans la communauté;
- Assurer la liaison entre les membres, la communauté et la Caisse;
- Être bien informé sur les besoins de la communauté et le potentiel de développement de projets communautaires créateurs de valeurs, permanents et durables;
- Gérer et distribuer les fonds communautaires régionaux de la Caisse Alliance et ainsi distribuer la ristourne communautaire aux projets les plus en ligne avec les valeurs coopératives de la Caisse.

Le modèle de gouvernance



Le délégué

Les délégués sont élus lors de l'assemblée de groupe de sociétaires (AGS), en région, en tant que représentants aux assemblées générales de la Caisse. Ceux-ci ont la responsabilité de voter au nom des sociétaires de sa région lors de l'AGA de la Caisse. Ainsi, chaque délégué peut exercer une (1) voix sur chacune des questions soumises lors des assemblées générales.

Comme membre du CCR de sa région, le mandat d'un délégué est d'une durée de trois (3) ans ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé. Un délégué peut servir un nombre de cinq (5) mandats consécutifs pendant une période maximale de quinze (15) années. Une période d'un (1) an révolu doit s'écouler avant de devenir admissible à nouveau pour être élue comme délégué.

Chaque région compte un nombre de délégués fixé par le CA de temps à autre. Le nombre de délégués est présentement établi à six (6) par région.

Le volontaire

Au même titre qu'un délégué, le volontaire est un membre du CCR de sa région. Les attentes pour les volontaires sont les mêmes que pour les délégués, à l'exception que ceux-ci n'ont pas à être élus, et n'ont pas de droit de vote lors de l'AGA.

Il s'agit d'un poste intéressant pour des gens qui désirent faire vivre la distinction coopérative de la Caisse dans leur milieu et qui désirent apprendre graduellement le fonctionnement de la gouvernance au sein de notre institution. Il s'agit d'un bon moyen d'approfondir ses connaissances afin d'accéder à un poste de délégué ou d'administrateur. Le volontaire peut être âgé de moins de 18 ans.

Chaque région compte un nombre varié de volontaire. Le nombre de jeune volontaire est présentement établi à deux (2) par région.

Le fonds de la Caisse Alliance

Le fonds de la Caisse Alliance est un fonds privé dédié à la participation et à la réalisation de projets structurants ayant un impact positif à long terme pour un maximum de personnes dans nos communautés et nos régions. Il s'agit d'une société constituée en personne morale, en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, sans capital-actions.

Ce fonds est une initiative communautaire importante pour la Caisse, et le CA est engagé à le soutenir dans sa stratégie de distribution de ristournes annuelles. Au 31 décembre, le CA a versé encore une fois la somme de 600 000 \$ au fonds de la Caisse Alliance, c'est-à-dire 100 000 \$ par région.

La distribution de cette ristourne communautaire est sous la responsabilité des membres des CCR de chaque région. Ils sont là pour décider quels projets seront privilégiés, répondant le plus possible à la mission du fonds et aux valeurs de la Caisse. Le fonds est géré par son propre CA, qui supervise les activités.

Le fonds de la vérité et de la réconciliation

Le fonds de la vérité et de la réconciliation de la Caisse Alliance a pour but de rendre hommage aux enfants autochtones disparus et aux survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés. La commémoration publique de l'histoire tragique et douloureuse des pensionnats et de leurs séquelles durables est un élément essentiel du processus de réconciliation.

Chaque année, le fonds reçoit 6 000 \$, soit 1 000 \$ par région, de la Caisse Alliance afin de pouvoir investir dans des projets communautaires qui rendent honneur aux survivants, leurs familles et leurs communautés des pensionnats ou qui font la promotion de l'histoire et des cultures des peuples autochtones.

La distribution de ce fonds est sous la responsabilité des membres des CCR de chaque région. Ils sont là pour décider quels projets seront privilégiés, répondant le plus possible à la mission du fonds et aux valeurs de la Caisse.

Les postes de délégués disponibles

Douze (12) postes de délégués seront à pourvoir à l'automne, tous pour un mandat de trois (3) ans.

- Deux (2) postes pour la région du Nord-Ouest
- Deux (2) postes pour la région du Nord-Centre
- Deux (2) postes pour la région du Nord-Est
- Deux (2) postes pour la région du Nipissing-Ouest
- Deux (2) postes pour la région du Nipissing-Centre
- Deux (2) postes pour la région du Nipissing-Est

Les critères d'admissibilité

Pour être admissible à siéger au CCR ou pour poser sa candidature comme délégué, vous devez répondre aux exigences de la Loi sur les caisses populaires et les *credit unions* de l'Ontario, ainsi qu'au règlement administratif et aux politiques de la Caisse, notamment :

- Être sociétaire de la Caisse; et
- Être de citoyenneté canadienne ou être admis au Canada en qualité de résident permanent et y résider.

Pour consulter la liste détaillée des critères d'admissibilité, voir [l'annexe A](#).

Les dates importantes

Période d'appel de candidatures : du 29 juin au 31 juillet 2026.

Assemblée de groupes de sociétaires : Les six (6) assemblées de groupes de sociétaires (AGS) se tiendront dans les six (6) régions de la Caisse, habituellement en septembre pour les régions du Nipissing et en octobre pour les régions du Nord.

Assemblée générale annuelle : le mardi 27 avril 2027.

Les engagements et attentes

- Pour contribuer pleinement à l'exercice de la gouvernance de la Caisse et à son développement, tout membre de ses comités doit répondre à certaines attentes et obligations. Le rôle de délégué et/ou de volontaire exige ce qui suit :
- Faire preuve d'intégrité et de loyauté;
- Veiller à l'administration saine et prudente de la Caisse dans le respect des responsabilités des instances locales et régionales de même que des encadrements légaux et réglementaires;
- Comprendre et partager la mission et la vision de la Caisse, adhérer aux principes coopératifs et à nos valeurs, et s'engager à agir, en tout temps, dans le meilleur intérêt des sociétaires actuels et futurs ainsi que de la Caisse;
- Faire preuve d'éthique en favorisant des relations harmonieuses, en valorisant le dialogue ouvert et constructif, et en tenant compte nos valeurs dans la réflexion, la décision et l'action.

La participation d'un délégué ou d'un volontaire au sein des comités signifie également :

- Comprendre le rôle et les responsabilités des instances de la Caisse ainsi que leur complémentarité;
- S'engager à assister aux réunions de façon assidue;
- S'assurer de pouvoir participer à des réunions virtuelles et de pouvoir consulter des documents au moyen d'un ordinateur, tablette ou iPad qui dispose d'une connexion à Internet et qui est équipé d'une caméra et d'un microphone ainsi que de l'un des systèmes d'exploitation suivants : Windows, macOS ou Linux.
- Démontrer des aptitudes à communiquer ses opinions lors des délibérations. Enfin, le délégué ou le volontaire doit s'engager à ce qui suit :
 - Prendre connaissance du code de déontologie, faire vivre les valeurs de la Caisse, respecter les principes et les règles, et signer annuellement une déclaration d'intérêts;
 - Participer pleinement à la vie démocratique et associative de la Caisse;
 - Faire affaire de façon significative avec la Caisse Alliance, c'est-à-dire détenir plusieurs produits et utiliser les services offerts par la Caisse.

L'engagement de temps

Afin d'assurer une structure de gouvernance solide et efficace, la Caisse exige un engagement sérieux.

Les comités coopératifs régionaux se réunissent environ cinq (5) fois par année, parfois plus souvent, si nécessaire. Les rencontres sont habituellement d'une durée de deux (2) heures, et se déroulent soit en mode virtuel ou en personne à l'un des centres de services de la région. Tout membre doit être préparé et doit participer activement aux réunions.

Les membres participent à l'AGS de leur région, qui a lieu en septembre ou octobre, ainsi qu'à l'AGA de la Caisse, qui a lieu en avril.

Des rencontres additionnelles peuvent être ajoutées si le CA ou la direction en juge le besoin.

Enfin, ces membres peuvent être invités à suivre des formations pour enrichir leurs connaissances et compétences.

La rémunération et les dépenses

Le CA fixe par résolution la rémunération versée aux administrateurs de la Caisse et aux membres des divers comités, en reconnaissance de l'importance de leurs obligations et responsabilités à l'égard de la gouvernance de la Caisse, ainsi qu'en reconnaissance du temps consacré lors de l'exécution de leurs fonctions.

De plus, la Caisse dispose d'un budget pour rembourser les frais de déplacement et de séjour des administrateurs ainsi que des membres des comités, lorsque requis.

Pour connaître la rémunération des administrateurs et des membres des comités, voir [l'annexe B](#).

Le processus de mise en candidature pour les délégués

Annuellement, avant la période de mise en candidature, la Caisse produit et publie un appel de candidatures précisant le nombre de postes de délégué à pourvoir lors des prochaines AGS (pour des raisons telles une fin de mandat ou des vacances) ainsi que la durée des mandats en question.

Après avoir considéré le rôle, les responsabilités et l'engagement de temps d'un délégué de la Caisse, un membre doit soumettre sa candidature au cours de la période de mise en candidature.

Les noms des candidats retenus sont partagés à l'ensemble des membres de la région respective avec l'avis de convocation à l'AGS. L'avis d'élection régionale accompagne l'avis de convocation à l'AGS. Le nombre de délégués à élire, le nom de chacun des candidats et tout autre renseignement prescrit par le CA y figurent. Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un modèle qui permet à tous nos membres qui le désirent, d'y participer.

Les formulaires et documents requis

Les formulaires et documents requis lors de la mise en candidature à un poste de délégué sont les suivants :

- Soumettre le formulaire de mise en candidature dûment rempli avec l'appui et les signatures d'au moins trois (3) membres de la Caisse Alliance; les appuieurs ne peuvent être des employés de la Caisse.

NOTE : la signature d'au moins trois (3) membres peut être obtenue à distance par les moyens suivants :

- Signer le document à l'aide du système de signature électronique (DocuSign) et le soumettre par courriel, ou encore remplir, imprimer, signer, numériser et soumettre le document par courriel.
- L'appuieur peut confirmer par courriel son appui à la candidature en précisant le nom du délégué en question ainsi que sa région.

Le secrétaire du CA examine les candidatures afin de s'assurer que les documents soumis soient dûment remplis et considérés comme appropriés. Le secrétaire peut demander aux candidats d'apporter des précisions si nécessaires.

Le formulaire de mise en candidature doit être livré en main propre, expédié par la poste ou transmis par télécopieur ou par courriel, de manière qu'il soit reçu au siège social durant la période de mise en candidature.

En main propre, le formulaire peut être déposé aux adresses ci-dessous, à l'attention des personnes suivantes :

En centre de services :

Stéphane Méthot
Direction régionale
1, rue Principale Est
Verner ON
stephane.methot@caisse.coop

Mathieu Shank
Direction régionale
630, rue Cassells
North Bay ON
mathieu.shank@caisse.coop

Marcy Lemieux
Direction régionale
241, rue King
Sturgeon Falls ON
marcy.lemieux@caisse.coop

Marc Rodrigue
Direction régionale
45, rue Mountjoy Nord
Timmins ON
marc.rodrigue@caisse.coop

Chantal Lepage
Direction régionale
36, promenade Riverside
Kapuskasing ON
chantal.lepage@caisse.coop

Melissa Larose
Direction régionale
908, rue Prince
Hearst ON
melissa.larose@caisse.coop

Les modalités d'élection

1. Mises en candidature

Un avis écrit annonçant les postes de délégués à pourvoir en région (y compris la durée des mandats visés) et invitant les mises en candidature est affiché dans les locaux du siège social et de tous les centres de services de la Caisse, à un endroit qui est bien à la vue des sociétaires ainsi que sur le site Web de la Caisse Alliance (www.caissealliance.com) au moins dix (10) jours précédant le début de la période de mise en candidature. Le CA établit le formulaire de mise en candidature qui doit servir aux fins de l'élection des délégués et y énonce les conditions applicables aux candidats ainsi que les modalités à respecter. La période de mise en candidature se déroule habituellement en juin.

2. Divulgence des intérêts par les candidats

Tout candidat à la fonction de délégué, y compris un délégué en poste, est tenu de divulguer par écrit tout intérêt qu'il peut avoir aux termes des dispositions de la loi régissant les conflits d'intérêts.

3. Affichage des candidatures

Au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'AGS, la Caisse affiche dans les locaux de chacun de ses centres de services, à un endroit qui est bien à la vue des sociétaires, ainsi que sur le site Web de la Caisse Alliance (www.caissealliance.com), le nom des candidats aux élections des délégués et, le cas échéant, l'avis de l'existence de toute divulgation d'intérêts faite à la Caisse.

4. Procédure électorale

S'il y a autant de mises en candidature que de postes à pourvoir, les candidats sont élus par acclamation. Dans le cas où le nombre de candidats excède le nombre de postes à pourvoir, une élection est requise.

Lors de l'AGS de la région en élection, chacun des candidats dispose de trois (3) minutes pour se présenter aux membres présents. Par la suite, les membres procèdent au vote. Le ou les candidats sélectionnés seront annoncés lors de l'AGS.

Annexe A – Critères d’admissibilité

Un candidat au poste de délégué de la Caisse ne peut :

- Occuper la fonction d’administrateur au conseil d’administration de la Caisse, à moins qu’il démissionne de son poste avant d’entrer en fonction comme délégué;
- Avoir occupé un emploi à la Caisse dans les trois (3) ans qui précèdent la date à laquelle il pourrait être élu délégué;
- Avoir fait l’objet d’un congédiement de la Caisse ou dont le conjoint a fait l’objet d’un congédiement de la Caisse, et ce, pour des motifs autres qu’une restructuration de l’entreprise;
- Avoir été destitué de son poste d’administrateur de la Caisse dans les cinq (5) ans qui précèdent la date à laquelle il pourrait être élu administrateur à nouveau;
- Être impliqué dans un différend ou un litige contre la Caisse ou à l’encontre des intérêts de celle-ci;
- Être propriétaire, administrateur, dirigeant, employé ou agent d’une entité ou personne morale dont les activités commerciales principales sont en concurrence avec les activités existantes de la Caisse ou projetées par celle-ci, ou peuvent le devenir;
- Être le conjoint d’une personne qui est propriétaire, administrateur, dirigeant, employé ou agent d’une entité ou personne morale dont les activités commerciales principales sont en concurrence avec les activités de la Caisse ou projetées par celle-ci, ou peuvent le devenir.
- Par ailleurs, le sociétaire qui convoite un poste de délégué est limité à postuler comme candidat pour sa région d’appartenance; il est inadmissible comme candidat à un poste de délégué hors de sa région d’appartenance.

Annexe B – Rémunération et dépenses

Rémunération annuelle	
Présidence	47 764.56 \$
Administrateur	21 114 \$
Vice-présidence et présidence d'un comité du conseil d'administration	5 750 \$
Rémunération par réunion	
Conseil d'administration et ses comités	
Réunion en personne (par jour)	800 \$
Réunion à distance par vidéoconférence ou autre (durée de plus d'une heure)	400 \$
Réunion à distance par vidéoconférence ou autre (durée de moins d'une heure)	75 \$
Comité coopératif régional (délégué et volontaire, par réunion)	135 \$

Les membres des comités coopératifs régionaux qui sont présents aux réunions recevront 135 \$ par réunion tenue en personne ou à distance par vidéoconférence ou autre. Les honoraires sont crédités après chaque réunion directement au compte du membre, à la Caisse.

Les membres des comités coopératifs régionaux qui sont présents au rassemblement des CCR seront rémunérés selon les honoraires indiqués ci-haut. Les honoraires sont crédités après chaque réunion directement au compte de l'administrateur, à la Caisse.

Les membres des comités coopératifs régionaux qui sont présents à l'assemblée générale annuelle et à l'assemblée de groupe de sociétaires ne seront pas rémunérés pour leur participation à ces rencontres. Cette participation s'inscrit dans le cadre de leur engagement à titre de membre. Tous ces montants sont imposables.

Déplacements

La Caisse rembourse le kilométrage des administrateurs et des membres des comités lorsqu'ils sont appelés à se déplacer pour une réunion du conseil d'administration ou de ses comités, et ce, au taux présentement en vigueur, tel qu'établi à la politique de frais de déplacement, de repas, d'hébergement et autres. Toutefois, le covoiturage est recommandé lorsque les administrateurs et les membres des comités de la même région sont appelés à se rendre à la même réunion.

Séjours

Si une réunion dure plus d'une journée, la Caisse rembourse les dépenses encourues par les administrateurs et les membres des comités selon la politique de frais de déplacement, de repas, d'hébergement et autres. Les dépenses liées aux frais de déplacement ou d'hébergement sont remboursées après chaque réunion. Les montants sont versés directement au compte du membre d'un comité.

Annexe C – Délégués des sociétaires

Nom	Fin de mandat	Région
Vacant Darlene Hotte	2026	Nipissing-Est
Eric Foisy Suzanne Landry	2027	
Louise Moyer Lucie Viel	2028	
Denise Brisson Micheline Guenette	2026	Nipissing-Centre
Mario Rousseau Shawn Page	2027	
Agnès Dubuc-Thibert Patrice St-Martin	2028	
Bob Prévost Glen Polsky	2026	Nipissing-Ouest
Diane Beuparlant Vincent Lacroix	2027	
Ginette Dionne Marcel Guérin	2028	
Noémie Rodrigue Philippe Hoff-Hamann	2026	Nord-Est
Anne Vinet-Roy Jacob Lessard	2027	
Claude Montreuil Jonathan Bussièrès	2028	
Pierre Gagnon Nicole Fortier Levesque	2026	Nord-Centre
Tina Bergeron Jean Isabelle	2027	
Vacant Sébastien Villeneuve	2028	
René Chabot Vicky Rancourt	2026	Nord-Ouest
Claude Plamondon Emanuelle Dupuis	2027	
Anthony Miron Josée Dallaire	2028	



**Caisse
Alliance**

Annexe D – Formulaire de mise en candidature Comité coopératif régional

Région : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone :

Domicile : _____ Travail : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Déclaration du candidat/de la candidate

En signant ce formulaire, je déclare et certifie que ce qui suit est vrai et exact à la date de ma signature :

- Je respecte les critères d'admissibilité présentés à [l'annexe A](#) du présent document (Trousse d'orientation – Membres des comités coopératifs régionaux)
- Je suis proposé(e) pour l'élection de délégué(e) pour représenter le groupe de sociétaires de ma région au sein de la Caisse Alliance. J'accepte une telle nomination.
- J'ai complété et soumis tous les éléments des formulaires de mise en candidature.
- Je possède les compétences de base requises pour exercer les fonctions de délégué(e) au sens de la Loi sur les caisses populaires et les *credit unions*.
- Je ne suis pas impliqué(e) dans aucun contrat important ou un projet de contrat avec la Caisse ni aucune partie liée à celle-ci.
- Je ne fournis aucun service professionnel à la Caisse au sens de la loi (juridique ou comptable).

Signature du candidat/de la candidate

Date



Formulaire de mise en candidature Comité coopératif régional

Appui à un candidat/une candidate (candidature à l'élection de délégué(e))

Nom du candidat/de la candidate : _____

Nous, soussignés, soutenons la candidature du candidat/de la candidate susmentionné(e) à l'élection de délégué(e) pour notre région au sein de la Caisse Alliance.

* Les personnes qui appuient cette nomination doivent être membres de la Caisse Alliance. Le personnel de la Caisse ne peut appuyer les candidatures.

Nom de l'appuyeur : _____

Date : _____ Signature : _____

Nom de l'appuyeur : _____

Date : _____ Signature : _____

Nom de l'appuyeur : _____

Date : _____ Signature : _____

NOTE : La signature d'au moins trois (3) membres peut être obtenue à distance par les moyens suivants :

- Signer le document à l'aide du système de signature électronique (Adobe) et le soumettre par courriel, ou encore remplir, imprimer, signer, numériser et soumettre le document par courriel.
- L'appuyeur peut confirmer par courriel son appui à la candidature en précisant le nom du délégué en question ainsi que sa région.



Formulaire de mise en candidature Comité coopératif régional

Profil du candidat/de la candidate

Les sections « Profil du candidat/de la candidate » et « Déclaration du candidat/de la candidate », qui se trouvent dans le formulaire de mise en candidature, sont facultatives et pourraient être publiées dans un rapport annuel. Veuillez prendre note qu'un curriculum vitae est aussi accepté pour cette section.

Éducation/désignation professionnelle

Expérience de travail

Expérience au sein d'un comité ou conseil d'administration

Expliquez comment vous aimeriez améliorer la diversité du comité coopératif régional de la Caisse.

Engagements communautaires/intérêts

Éducation/désignation professionnelle

Expérience de travail

Expérience au sein d'un comité ou conseil d'administration

Expliquez comment vous aimeriez améliorer la diversité du comité coopératif régional de la Caisse.

Engagements communautaires / intérêts